

Tribune Vallet Nouvel Air - mois d'Avril et Mai 2021

Les élus soufflent la première bougie. Au-delà de la crise sanitaire, cette première année est exceptionnelle : 3 listes, 2 oppositions, des démissions, des études innombrables, des informations au compte-gouttes... Avoir de l'esprit et des initiatives c'est bien, être garant des valeurs républicaines c'est mieux.

L'une d'entre elles étant la liberté d'expression. Notre équipe donne un autre angle de vue des affaires communales pour les valletais.es. Eh oui, il n'y a pas qu'une seule voie/voix. Votre élu *Vallet Nouvel Air*, très majoritairement présent aux commissions et conseils, vote pour l'intérêt général (85% de pour) et selon les informations en sa possession et cohérence des dossiers. Pour vérifier, les comptes rendus des conseils municipaux sont disponibles sur le site de la ville :

- <https://www.vallet.fr/comptes-rendus-du-conseil/>

Le site internet de la ville de Vallet ne relate pas les prises de paroles de chaque élu ; il y a juste le compte-rendu des séances du conseil municipal et le vote des délibérations. Chaque citoyen valletais peut demander tout document relatif aux affaires communales auprès de la mairie.

A défaut d'avoir des comptes-rendus qui permettent d'avoir l'ensemble des débats, nous souhaitons apporter plus de transparence. Nous désirons diffuser les procès-verbaux qui ont été votés lors des conseils municipaux, et les rendre disponible au public. Vous y trouverez les échanges, questions et réponses des élus. Pour les consulter, n'hésitez pas à visiter notre site :

- <http://www.valletnouvelair.fr/>

La transparence et la communication de documents et informations liées aux affaires communales est une obligation auprès de TOUS les élus. Tout manquement d'informations dans le cadre de l'article L.2121-13 peut entacher d'illégalité les délibérations prises. Vivement le prochain vote sur le budget !

Quelques sujets sur lesquels l'équipe *Vallet Nouvel Air* et son représentant au Conseil, n'ont pas obtenu de réponses :

1/ Retours de l'entretien avec Monsieur le Préfet lors du confinement de novembre 2020 ?

Article Ouest France du 10/11/2020

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/vallet-44330/confinement-jerome-marchais-fait-le-point-92d7f05c-cca8-4261-b009-cfb2e383a170>

Article Ouest France du 03/11/2020

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/vallet-44330/vallet-le-combat-des-elus-pour-la-survie-du-commerce-7038383>

2/ Champilambart : nous avons demandé les devis comparatifs sur l'achat de mobilier pour aménager les espaces communs du Centre Culturel réhabilité ? Même si l'investissement est dans les prérogatives de Monsieur Le Maire, nous n'avons pas obtenu ces documents ; Devons-nous en conclure que le mobilier a été acheté sans mise en concurrence et sans critères de choix ?

La prestation d'architecte d'intérieur a-t-elle subi le même sort ? Pas de réponse.

3/ Champilambart : nous avons demandé à avoir un bilan financier de la délocalisation de la saison culturelle sous les chapiteaux de cirque (location, frais ...). Pas de réponse.

La majorité, nous a répondu à moitié lors du Conseil Municipal du 15 mars 2021 (voir ci-dessous article Ouest France du 17/03/2021).

Nous souhaitons plus de transparence dans les dossiers communaux et surtout au niveau financier. Nous vous informerons prochainement de notre point vue.

Nos oreilles entendent déjà les expressions lancinantes : « la culture n'a pas de coût, c'est un service » ou encore « vous n'aimez pas la culture ». C'est mal nous connaître. Ah, Le coût de la culture : Smith, Marx, Marshall, ou encore Schumpeter ont beaucoup phosphoré sur le sujet. La culture est essentielle, indispensable, un pôle attractif pour le territoire et la ville, elle crée du lien et la crise actuelle nous le rappelle au quotidien.

Transparence pour TOUS les élus, TOUS les valletais.es est un droit fondamental de la citoyenneté régit par les textes de la République.

Pour les élus, cette transparence permet de voter conformément au droit, en pleine conscience et sans biaisement. Pour les valletais.es, cette transparence doit permettre d'avoir un éclaircissement sur les affaires communales (investissements et fonctionnements).

Pour les valletais.es, c'est leur permettre de participer aux Conseils Municipaux. La crise sanitaire actuelle et/ou l'argumentaire du coût ne doit pas priver les Valletais.es de cet acte de citoyenneté. Les finances de la ville sont saines, dicit l'adjoint aux finances. Il devrait donc être possible de dégager un budget pour une retransmission des débats en direct en utilisant les nouvelles technologies. Et pourquoi pas déplacer les conseils municipaux au Champilambart le samedi matin ?

Une opposition constitue un contre-pouvoir ; elle permet d'éviter qu'une majorité, une fois élue, n'ait la tentation de mener une politique portant atteinte aux droits et libertés. Elle incarne aussi une possible alternance et un renouvellement politique dynamique. N'en déplaise à la majorité.

Ci-dessous, voici un article reflétant tout à fait l'ambiance et le fonctionnement du Conseil Municipal de Vallet.

[Article Mediacités du 15/03/2021](#)

<https://www.mediacites.fr/enquete/national/2021/03/15/elus-de-lopposition-cantones-au-silence%e2%80%af-un-deni-de-democratie-locale/>



Pour plus de renseignements, nous contacter, nous suivre et nous rencontrer :

Notre page Facebook : [Vallet nouvel air](#)

Contact par mail : valletnouvelair@gmail.com

Par Téléphone : [06.58.48.03.97](tel:06.58.48.03.97)

Ludovic Buzonie et son équipe, Vallet Nouvel Air